

Informations de base	
2012/2803(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur les conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 concernant le cadre financier pluriannuel Voir aussi 2012/2801(RSP) Subject 8.40.14 Conseil européen	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
			Date
	Affaires générales		3231
			2013-03-11
	Affaires générales		3219
			2013-02-04
	Affaires étrangères		3230
Commission européenne			2013-03-11
	Affaires économiques et financières ECOFIN		3227
			2013-03-05
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		3223
			2013-02-18
	DG de la Commission		Commissaire
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
04/02/2013	Débat au Conseil		
08/02/2013	Informations supplémentaires		Résumé
18/02/2013	Débat au Conseil		Résumé
05/03/2013	Débat au Conseil		
11/03/2013	Débat au Conseil		
13/03/2013	Décision du Parlement	T7-0078/2013	Résumé
13/03/2013	Résultat du vote au parlement		
13/03/2013	Débat en plénière		
13/03/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/2803(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Modifications et abrogations	Voir aussi 2012/2801(RSP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0126/2013	06/03/2013	
Proposition de résolution		B7-0129/2013	08/03/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0078/2013	13/03/2013	Résumé

Résolution sur les conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 concernant le cadre financier pluriannuel

2012/2803(RSP) - 18/02/2013

Le Conseil a tenu des **débats** sur [l'examen annuel de la croissance 2013](#), dans le cadre de l'ensemble des délibérations du Conseil tenues sur ce sujet dans la perspective du **Conseil européen de printemps qui aura lieu les 14 et 15 mars 2013**.

Les débats se sont articulés autour d'un document de la présidence contenant les avis du groupe à haut niveau sur la compétitivité et la croissance et du Comité de l'Espace européen de la recherche (CEER).

Le document de la présidence met l'accent sur les points suivants :

1) Seule **une Union européenne forte et innovante** sera en mesure de concurrencer, dans les secteurs émergents et dans le domaine des technologies émergentes, les puissances grandissantes d'autres continents, en particulier les économies émergentes. Trois aspects sont soulignés :

- dans un contexte où les politiques macroéconomiques ont peu de marge pour stimuler la croissance, celle-ci découlera essentiellement d'une productivité accrue et d'une plus forte valeur ajoutée grâce à **l'innovation, la recherche et l'éducation/l'amélioration des compétences des ressources humaines, de la flexibilité** et des **réformes du marché du travail**, ainsi que du renforcement et de l'approfondissement du **marché intérieur** ;
- les instruments dont dispose l'Union européenne pour **octroyer des prêts aux PME** et pour financer les investissements dans la recherche et les infrastructures joueront également un rôle important ;
- les **investissements du secteur privé** pourraient démultiplier de façon significative l'impact des mesures publiques.

2) En vue de **renforcer la compétitivité industrielle**, il importe de continuer à mener des politiques favorables à la croissance et axées sur le long terme, susceptibles de stimuler la productivité des secteurs européens de l'industrie et des services. La compétitivité des prix et la restructuration industrielle en cours devraient aider les États membres à stimuler leurs exportations.

3) Le fait que les chaînes de valeur mondiales jouent un rôle de plus en plus important pour les entreprises de l'UE requiert **une approche différente à l'égard de la politique industrielle**. Il faudrait s'attacher en particulier à **permettre aux PME d'avoir accès aux marchés mondiaux** (seulement 13% environ des PME exportent vers des marchés situés en dehors de l'UE).

4) Pour la première fois, **un lien plus étroit est établi entre le marché unique et le semestre européen**, l'examen annuel de la croissance étant accompagné d'un rapport sur l'état 2013 de l'intégration du marché unique. La prise en compte de la surveillance du marché unique dans l'ensemble du processus du semestre européen doit permettre de tirer pleinement parti des avantages que procure le marché unique.

5) **La recherche et l'innovation** jouent un rôle majeur pour stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi. Les États membres doivent continuer à réaliser des progrès pour respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la stratégie Europe 2020, mais il est primordial que les **investissements privés de R&D** complètent les efforts des pouvoirs publics pour atteindre l'objectif de 3% du PIB fixé pour les investissements à consacrer à la recherche dans l'Union européenne. Toutefois, dans le contexte de la poursuite d'un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance, l'efficacité de ces investissements est essentielle.

Les ministres ont émis une série de recommandations d'actions destinées à promouvoir la croissance, l'investissement, l'innovation et la création d'emplois, parmi lesquelles:

- le **soutien aux PME**, l'accès au financement et les mesures de promotion de l'esprit d'entreprise, y compris la création de grappes d'entreprises et la modernisation des aides d'État ;
- l'achèvement rapide des travaux liés à l'[Acte pour le marché unique I](#) et réaliser des progrès concernant les initiatives relatives à l'[Acte pour le marché unique II](#), l'exercice devant être clôturé au plus tard en 2014 pour la fin du cycle parlementaire actuel ;
- le maintien et le renforcement la **base industrielle de l'UE**, et mettre l'accent sur les nouvelles technologies, de l'innovation ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la **directive «Services»**, des travaux concernant le marché unique numérique et des initiatives en matière d'administration en ligne;
- le renforcement des **investissements dans la recherche et l'innovation**, comprenant différentes formes de soutien public à ce secteur, telles que les crédits d'impôt, les marchés publics, les partenariats public-privé et le soutien au capital-risque;
- le recours à des moyens efficaces permettant de mobiliser des **financements privés** pour la recherche et l'innovation ainsi qu'à des mesures visant à lever les obstacles à l'adoption d'instruments de financement par les PME;
- la mise en œuvre des engagements pris au titre de la stratégie de l'Union pour l'innovation et l'importance accrue à accorder à la **suppression des obstacles en vue de l'achèvement de l'Espace européen de la recherche**;
- la prévention des risques de **pénurie de main d'œuvre qualifiée**;
- la promotion d'initiatives favorisant la **commercialisation des résultats de recherche** et le développement des jeunes entreprises technologiques dans le but de créer de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée, y compris des mesures visant à renforcer les liens entre les universités et les entreprises et à promouvoir la formation de clusters d'innovation.

Résolution sur les conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 concernant le cadre financier pluriannuel

2012/2803(RSP) - 13/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 161 contre et 23 abstentions, une résolution déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, sur les conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février concernant le cadre financier pluriannuel (CFP).

Le Parlement rejette sous sa forme actuelle l'accord politique conclu entre les chefs d'État ou de gouvernement en ce qu'il ne reflète pas les priorités qu'il a exprimé, notamment dans sa [résolution du 23 octobre 2012](#), et **néglige le rôle et les compétences du Parlement européen** tels que prévus par le traité de Lisbonne.

Le Parlement souligne qu'il ne votera sur le règlement CFP et sur l'accord interinstitutionnel qu'après **la conclusion de négociations substantielles avec le Conseil** en vue d'assurer que l'Union dispose d'un budget moderne, prévoyant, souple et transparent, qui puisse : i) produire de la croissance et des emplois et ii) combler le fossé entre les engagements politiques de l'Union européenne et ses moyens budgétaires.

En outre, le Parlement **s'oppose à l'actuelle reconduction dans le budget de l'Union de crédits de paiement non consommés**, ce qui pourrait entraîner le budget vers un déficit structurel, en violation des dispositions du traité FUE. Ferment décidé à empêcher tout report supplémentaire de paiements de l'exercice 2013 au prochain CFP, il déclare qu'il se refusera à conclure les négociations avant l'adoption définitive par le Conseil et par le Parlement d'un **budget rectificatif permettant de couvrir tous les crédits de paiement non consommés en 2012**. Les députés demandent également au Conseil un engagement politique selon lequel toutes les obligations légales encourues en 2013 seront acquittées avant la fin de l'exercice.

Le Parlement :

- déclare que les négociations sur des **éléments soumis à la procédure législative ordinaire** ne sauraient être préemptées par les conclusions du Conseil européen sur le CFP;
- insiste sur l'importance **d'augmenter substantiellement** ses investissements dans l'innovation, la recherche et le développement, les infrastructures et la jeunesse, d'atteindre les objectifs de l'Union concernant le changement climatique et l'énergie, d'améliorer les niveaux d'enseignement et de promouvoir l'inclusion sociale, tout en remplissant ses engagements internationaux;
- estime que la prochaine assemblée du Parlement européen et la nouvelle Commission - qui prendront leurs fonctions après les élections européennes de 2014 - devraient être en mesure de reconfirmer les priorités budgétaires de l'Union et de **procéder à une révision du CFP 2014-2020** ;
- demande que les plafonds convenus dans le CFP pour les crédits d'engagement et les crédits de paiement soient utilisés au mieux au moment d'établir les budgets annuels de l'Union; en conséquence, **le maximum de souplesse générale** entre rubriques et dans les rubriques, ainsi que d'un exercice financier à l'autre, devrait être assuré dans le prochain CFP ;
- insiste sur l'importance de parvenir à un accord sur une **réforme en profondeur du système de ressources propres** qui réduise la part dans le budget de l'Union des contributions fondées sur le revenu national brut (RNB) à un maximum de 40% et mette fin à tous les actuels rabais et autres mécanismes de correction.

En conséquence, le Parlement donne **un mandat fort** à son équipe de négociation afin de conduire des négociations sur un **paquet général** qui comprenne, outre le CFP, une révision complète et obligatoire, une souplesse générale la plus grande et un accord sur les ressources propres et qui garantisse l'unité du budget de l'Union.

Dans le cas où aucun CFP ne serait adopté avant la fin de l'exercice 2013, le Parlement se dit prêt à parvenir rapidement à un accord avec le Conseil et la Commission pour adapter la structure interne du CFP, afin de refléter les priorités politiques de l'Union, et pour faire en sorte que les bases juridiques appropriées soient en place pour tous les programmes et politiques de l'Union d'ici à 2014.

